



Strasbourg, le 8 février 2017

DH-SYSC-REC(2017)OJ002

COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)

COMITE D'EXPERTS SUR LE SYSTÈME
DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME
(DH-SYSC)

GROUPE DE RÉDACTION SUR LA RECOMMANDATION CM/Rec(2008)2

(DH-SYSC-REC)

2^e réunion

Lundi 6 (10h00) – mercredi 8 mars 2017
(fin de la réunion : 13h00)

Strasbourg, bâtiment Agora, salle G03

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

Point 1 : Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

Documents généraux

- Projet d'ordre du jour annoté DH-SYSC-REC(2017)OJ002
- Rapport de la 86^e réunion du CDDH (6-8 décembre 2016) [CDDH\(2016\)R86](#)
- Rapport de la 2^e réunion du DH-SYSC (8-10 novembre 2016) [DH-SYSC\(2016\)R2](#)
- Rapport de la 1^e réunion du DH-SYSC-REC (23-25 mai 2016) [DH-SYSC-REC\(2016\)R1](#)
- Rapport de la 1^{ère} réunion du DH-SYSC (25-27 avril 2016) [DH-SYSC\(2016\)R1](#)
- Mandat du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) pour 2016-2017 [DH-SYSC\(2016\)003](#)

Après l'ouverture de la réunion par la Présidente, Mme Emanuela TOMOVA (Bulgarie), le Groupe est invité à adopter l'ordre du jour et l'ordre des travaux.

Point 2 : Travaux sur la Recommandation CM/Rec(2008)2

Document de travail

- Avant-projet de Guide de bonnes pratiques pour la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2008)2 du Comité des Ministres sur des moyens efficaces à mettre en œuvre au niveau interne pour l'exécution rapide des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme [DH-SYSC-REC\(2017\)006](#)

Documents de référence

- Contributions en vue de la 2^e réunion du DH-SYSC-REC [DH-SYSC-REC\(2017\)005](#)
- Projet révisé de document consolidé sur la mise en œuvre de la recommandation CM/Rec(2008)2 : bonnes pratiques et bilan [DH-SYSC-REC\(2016\)003REV](#)
- Compilation des propositions rédactionnelles sur le projet de document DH-SYSC-REC(2016)003 en vue de la 2^e réunion du DH-SYSC [DH-SYSC-REC\(2016\)004](#)
- Rapport de la 86^e réunion du CDDH (6-8 décembre 2016) [CDDH\(2016\)R86](#)
- Rapport de la 2^e réunion du DH-SYSC (8-10 novembre 2016) [DH-SYSC\(2016\)R2](#)
- Rapport de la 1^e réunion du DH-SYSC-REC (23-25 mai 2016) [DH-SYSC-REC\(2016\)R1](#)
- Compilation des contributions présentées après la 1^e réunion du DH-SYSC-REC [DH-SYSC-REC\(2016\)002](#)
- Document de référence en vue des travaux du DH-SYSC relatifs à la Recommandation CM/Rec(2008)2 sur des moyens efficaces à mettre en œuvre pour l'exécution rapide des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. [DH-SYSC\(2016\)007](#)
Ce document contient en annexe les extraits pertinents des rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Déclaration de Brighton ainsi que les

sources ci-après en hyperlien :

- [Compilation des réponses des Etats membres en vue de la Table ronde sur les moyens efficaces à mettre en œuvre au niveau interne pour l'exécution rapide des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme](#) (Tirana, 15-16 décembre 2011)
 - [Conclusions de la Table ronde de Tirana](#)
 - Conclusions de la Table ronde sur «[les plans et bilans d'action dans la procédure de surveillance à deux axes](#)», organisée par le Service de l'exécution des arrêts de la Cour (Strasbourg, 13-14 octobre 2014)
 - [Rapports nationaux et aperçu](#) élaborés à l'occasion de la Conférence internationale sur la mise en œuvre effective de la Convention européenne des droits de l'homme (Saint Pétersbourg, 22-23 octobre 2015) [Actes de la Conférence à paraître]
- Rapport de la 1ère réunion du DH-SYSC (25-27 avril 2016) [DH-SYSC\(2016\)R1](#)
 - Mandat du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) pour 2016-2017 [DH-SYSC\(2016\)003](#)

Lors de sa 2^e réunion, le DH-SYSC a salué les résultats de la 1^e réunion du DH-SYSC-REC, procédé à un échange de vues et décidé que la finalisation de la compilation de bonnes pratiques, sous la forme d'un guide qui sera présenté au Comité des Ministres pour adoption, doit être la priorité. Le Comité est convenu que la mise à jour de la recommandation n'est dès lors pas nécessaire. Il a décidé de la tenue d'une 2^e réunion du DH-SYSC-REC, a invité les experts qui souhaitent porter à l'attention du Secrétariat ou du Groupe toute information supplémentaire pertinente (en particulier concernant des difficultés rencontrées et des « success stories ») à les envoyer au Secrétariat, et a chargé ce dernier d'élaborer un projet de Guide (voir DH-SYSC(2016)R2, para. 19-21).

Lors de sa 86^e réunion, le CDDH a salué les travaux menés par le DH-SYSC-REC et a fait siennes les orientations données par le DH-SYSC au Groupe. Il a renouvelé l'invitation aux membres, participants et observateurs à envoyer toute information supplémentaire pertinente, en particulier concernant des difficultés rencontrées et des « success stories ».

Le Groupe est invité à examiner l'avant-projet de Guide de bonnes pratiques préparé par le Secrétariat, en vue de sa finalisation pour examen et adoption par le DH-SYSC, puis par le CDDH lors de sa 87^e réunion (6-8 juin 2017), afin qu'il puisse être présenté au Comité des Ministres avant le 30 juin 2017.

Point 3 : Organisation des travaux

Le Groupe est invité à prendre toutes décisions nécessaires pour la finalisation de ses travaux.

Point 4 : Adoption des conclusions et du rapport de réunion

Document de travail

- Projet de rapport de la 2^e réunion du DH-SYSC-REC (6-8 mars 2017) [DH-SYSC-REC\(2017\)R2](#)

Le Groupe est invité à adopter les conclusions et le rapport de la réunion.

* * *